

## DECISION N° 15/2022

### Objet : Avenant n° 1 relatif au marché de travaux d'aménagement des abords Est de la gare de Sélestat Lot n° 2 : Réseaux secs – Eclairage – Carrefours à feux

La Ville de Sélestat a conclu des marchés en vue de l'aménagement des abords Est de la gare de Sélestat.

Ces prestations ont été réparties en 4 lots :

- Lot n° 1 : Terrassement - Voirie
- Lot n° 2 : Réseaux secs, éclairage public, carrefours à feux
- Lot n° 3 : Espaces verts
- Lot n° 4 : Construction des auvents de la gare routière

Le lot n° 2 a été passé avec la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES de 67540 OSTWALD pour un montant de 714 691,27 € HT pour la tranche ferme et un montant de 337 081,06 € HT pour la tranche optionnelle soit un montant total de 1 051 772,33 € HT.

Lors de l'exécution des travaux, des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires engendrant la création de prix nouveaux à intégrer au marché.

Ces travaux concernent :

- Travaux de génie Civil réseaux SFR et France Télécom
- Mise en place de feux provisoire suite à la modification du phasage des travaux
- Génie civil pour la mise en place de fourreaux pour les futures bornes de rechargement électrique
- Nouvelle liaison fibre pour le raccordement du château d'eau
- Nouveau raccordement électrique pour les panneaux d'information
- Pose de 2 luminaires rue Jean Meyer
- Extension du génie civil d'éclairage côté ancienne Banque de France
- Travaux Place de la gare raccordement de 2 mâts vers l'armoire EP

Le montant de ces travaux engendre la passation d'un avenant d'un montant de :

Total avenant.....	<b>44 060,57 € HT</b>
Soit .....	52 872,68 € TTC
Montant du marché initial : 1 051 772,33 € HT	
% d'augmentation par rapport au marché initial de .....	<b>4,21 %</b>
Nouveau montant du marché .....	<b>1 095 832,90 HT</b>
Soit .....	1 314 999,49 € TTC

.../...

**Le Maire de la Ville de Sélestat,**

- Vu** le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu** le Code de la Commande Publique,
- Vu** les crédits prévus au budget 2022, sous le chapitre 20 : immobilisations incorporelles, imputation interne 2315 – 82409 - 20001,
- Vu** la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**DECIDE :**

D'établir l'avenant n° 1 au marché de travaux d'aménagement des abords Est de la gare de Sélestat – Lot 2 : Réseaux secs, éclairage public, carrefours à feux pour un montant de 44 060,57 € HT -52 872,68 € TTC.

(CPA/cs)

Fait à Sélestat, le 3 mai 2022

Le Maire,

  
**Marcel BAUER**